

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 14 août 2026

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU | Renforcement des mesures de limitation des usages de l'eau en Vendée : un appel à la sobriété pour tous les usages

À la suite d'un printemps sec, l'été reste très sec, ponctué par des vagues de chaleurs successives. 7 mm de pluie ont été mesurés en juillet à la station de la Roche-Sur-Yon, alors que la normale se situe à 48 mm. De plus, les prévisions météorologiques ne prévoient aucun épisode pluvieux significatif susceptible d'améliorer la situation des milieux.

En conséquence :

- la situation des cours d'eau s'est dégradée avec des assecs quasi généralisés.
- le stock d'eau actuellement présent dans les retenues d'eau potable, très fortement sollicité, baisse rapidement, il reste 50 % de volume disponible.

Au vu de la situation, le préfet de la Vendée a décidé de renforcer les restrictions applicables à l'eau potable placée en alerte renforcée depuis le 10 juillet 2026, **pour 2 nouveaux usages à partir du lundi 17 août :**

- Interdiction de **lavage de véhicules et engins nautiques** en station de lavage ou installation professionnelle, sauf avec un système de réutilisation de l'eau en circuit fermé ;
- Interdiction de **nettoyage des façades et toitures**, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées.

Les eaux superficielles et souterraines sont placées, à compter de lundi 17 août 2026, 8h00 :

- en **ALERTE** pour la nappe *Vendée Ouest* et la zone *Marais Vendée* ;
- et en **CRISE** pour la zone *Marais Autize*.

À travers ces mesures, le préfet appelle chaque utilisateur, particulier, collectivité et entreprise, à agir afin de réduire sa consommation. La sobriété est impérative pour préserver la ressource.

Le non-respect de ces mesures peut faire l'objet de poursuites.

À ce jour plus de 220 contrôles auprès des différentes catégories d'usagers ont été menés par les services de l'État, qui restent mobilisés sur le sujet.

Le détail des mesures correspondantes est à consulter sur le site internet *VigiEau* : <https://vigieau.gouv.fr/>

ou sur le site de la préfecture de Vendée :

<https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-Nature/Eau/Secheresse-et-ressource-en-eau-en-Vendee/Les-arretes-de-limitation-des-usages-de-l-eau-en-cours-en-2026>

Service départemental de la communication interministérielle

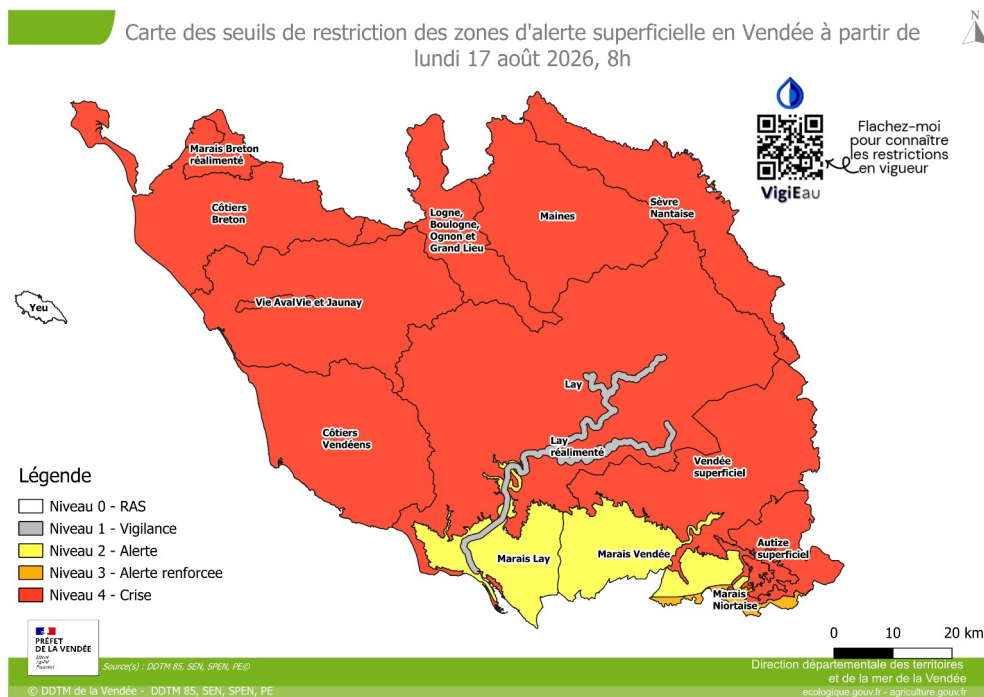
Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

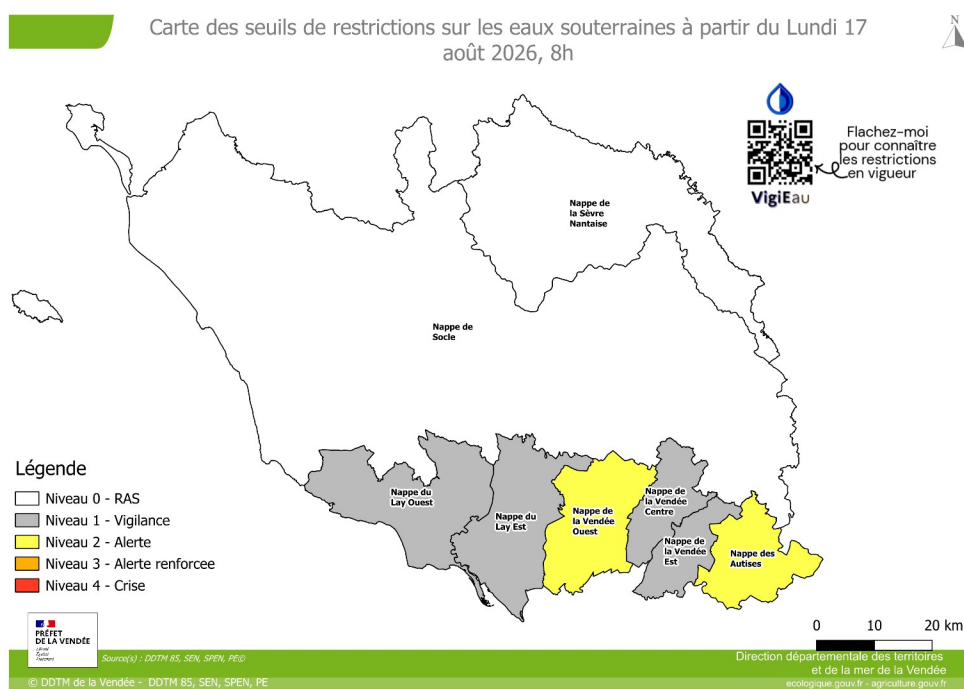
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefvendee

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon

Carte départementale des restrictions sur les eaux superficielles (Vendée) au 17/08/2026



Carte départementale des restrictions sur les eaux souterraines (Vendée) au 17/08/2026



Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-comUNICATION@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://facebook.com/PrefetVendee) - [prefvendee](https://instagram.com/prefvendee)

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon

Carte départementale des restrictions sur l'eau potable (Vendée) au 10/07/2026



Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-comcommunication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefvendee](https://www.instagram.com/prefvendee)

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon